



AIX en PROVENCE
LA VILLE

150 000 habitants

AIX
en provence



LA VILLE RECRUTE DES APPRENTIS

Vous avez entre 16 et 29 ans et souhaitez entrer dans la vie professionnelle par le biais de l'apprentissage. Vous recherchez une collectivité Territoriale dynamique qui vous accompagnera vers l'obtention de votre diplôme, la Ville d'Aix en Provence dans le cadre de sa politique de soutien à l'apprentissage recrute :

UN ASSISTANT EN GESTION ADMINISTRATIVE (H/F) Pour sa Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux

MISSIONS :

Au sein de la Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux, et sous l'encadrement du maître d'apprentissage, l'apprenti(e) en gestion administrative, assure la gestion quotidienne du courrier (traitement et rédaction) et des appels de la direction (renseignement des interlocuteurs) ; et/ou, le cas échéant, il/elle assiste le maître d'apprentissage dans le traitement des factures et de la comptabilité de la Direction.

ACTIVITES :

Vous serez amené(e) sous la supervision du maître d'apprentissage à :

- traiter les factures et à suivre la comptabilité de la direction
- venir en appui du secrétariat pour les tâches relatives au courrier (enregistrement, gestion de l'agenda, gestion des parapheurs....) et au traitement des données qualitatives et quantitatives de la direction en vue d'une diffusion en interne et/ou externe (tenue des tableaux de bord...)
- gérer/instruire les dossiers d'assurances en lien avec les services internes de la communes et les compagnies d'assurances (en relative autonomie mais toujours sur la supervision du maître d'apprentissage ou de la directrice)

PROFIL REQUIS :

Niveau d'études préparé : BEP, BAC Pro ou BTS

Secteurs : gestion administrative/ comptabilité

Maîtrise des logiciels et outils bureautique

Rigueur, discrétion

Qualité rédactionnelle

HORAIRES : 35 h / Semaine (annualisées)

LIEU DE TRAVAIL : Aix en Provence Hôtel de ville

REMUNERATION :

Selon l'âge et le niveau de diplôme, entre 27% et 100% du SMIC, conformément à la législation en vigueur.

Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH) peuvent conclure un contrat d'apprentissage sans limite d'âge (Loi N°2008-1425 du 27 décembre 2008)

Adresser votre candidature (lettre de motivation, CV), **avant le 31 août 2023**, à :

Par courrier :

MAIRIE AIX EN PROVENCE
DGAS RESSOURCES HUMAINES & NUMERIQUE
Département Ressources Humaines
Direction Recrutement & Développement
des Compétences
Service Recrutement Mobilité Interne et GPEEC
8 rue du 4 septembre
13100 AIX EN R PROVENCE

Par mail :

Recrutement1@mairie-aixenprovence.fr

Informations complémentaires :

Mme Constance BRIAND, Directrice des études juridiques et du contentieux

Mme Juliette LEMAN, Gestionnaire du recrutement

04 42 91 94 81

04 42 91 93 05